

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Modification proposée au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal : Introduction d'un nouvel indicateur stratégique et de cibles afin de répondre à la nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire

Lors de son assemblée du 17 avril 2025, le conseil d'agglomération a adopté, par la résolution CG25 0229, un projet de règlement afin de modifier le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (ci-après le Schéma).

Projet de règlement P-RCG 14-029-8

Le projet de règlement P-RCG 14-029-8 vise à répondre à une nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire intitulée « *Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages* » (OGAT Habitation). L'objectif de l'orientation est d'évaluer les enjeux et les besoins en matière d'habitation en vue du développement d'une offre résidentielle variée répondant au besoin des ménages. Elle est déployée pour concrétiser la vision stratégique de la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire*, incluant la mise en place d'un système de monitoring.

Le projet de règlement P-RCG 14-029-8 propose :

- D'inscrire la nouvelle OGAT Habitation dans l'introduction du Schéma;
- D'insérer, à la section 2.1 du Schéma, intitulée « *Favoriser un cadre de vie de qualité* », une nouvelle sous-section consacrée à la mise à jour des tendances en matière d'habitation, ainsi que des encadrés pour présenter de nouvelles notions en habitation;
- D'introduire au Schéma un indicateur stratégique, soit la variation du nombre et des parts de logements par type de construction résidentielle, ainsi que des cibles pour atteindre l'objectif de l'OGAT Habitation;
- De modifier la carte 20 — Grandes affectations du territoire du Schéma afin de répondre à des besoins de requalification de certains secteurs, à la demande des municipalités de Dorval et de Montréal-Est.

Résumé des principaux effets des modifications proposées au Schéma sur les territoires visés

Le nouveau contenu intégré au Schéma afin de répondre à la nouvelle OGAT Habitation est sans effet pour les outils d'urbanisme applicables au territoire de l'agglomération.

Les modifications apportées aux affectations du territoire au Schéma imposent des changements aux cartes d'affectation du sol des plans d'urbanisme de la cité de Dorval et de la ville de Montréal-Est afin d'être conformes aux nouvelles affectations du Schéma pour les territoires visés. Des changements sont nécessaires aux règlements de zonage pour que les usages autorisés dans les zones correspondant aux secteurs identifiés soient conformes à la nouvelle affectation du Schéma prévue pour ces secteurs.

Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la **Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal** consulte la population de l'agglomération de Montréal lorsqu'une modification est demandée au Schéma.

L'assemblée publique de consultation vise à informer la population ainsi qu'à éclairer la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil d'agglomération.

Date et heure : Lundi 26 mai 2025, à partir de 13 h 30

Lieu : Salle des Armoiries de l'hôtel de ville de Montréal

275, rue Notre-Dame Est, Montréal — entrées rue Gosford et place Vauquelin

Webdiffusion : L'assemblée sera webdiffusée en direct à : <https://urls.fr/QAgexl>

Lors de cette assemblée, des personnes-ressources du Service de l'urbanisme et de la mobilité et du Service de l'habitation de la Ville de Montréal présenteront la modification proposée au Schéma. Les effets sur les plans d'urbanisme et la réglementation d'urbanisme des territoires visés seront également expliqués.

La présentation sera suivie d'une période de questions et de commentaires du public. Pour participer, inscrivez-vous à partir du [formulaire en ligne](#) ou sur place le 26 mai, dès 13 h 15.

Documentation

La documentation utile à la compréhension de la modification proposée, incluant le projet de règlement P-RCG 14-029-8, est disponible sur la page consacrée à la consultation : <https://urls.fr/QAgexl>.

Une copie de ces documents peut être consultée au Service du greffe de la ville de Montréal. Toute personne peut obtenir une copie des documents en appelant au 514-872-3000 ou par courriel, à commissions@montreal.ca.

Accessibilité

L'hôtel de ville dispose d'une entrée accessible et de plain-pied du côté de la place Vauquelin et d'une salle de bain accessible. La salle des Armoiries est accessible aux personnes à mobilité réduite. Un service d'interprétation en langue des signes québécoise (LSQ) ou *American Sign Language* (ASL) peut être offert sur demande, présentée cinq jours à l'avance, et sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

Pour tout autre besoin, communiquez avec le secrétariat des commissions permanentes par téléphone au 514-872-3000 ou par courriel à commissions@montreal.ca.

Renseignements

Service du greffe

275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6

Téléphone : 514-872-3000

commissions@montreal.ca | montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Fait à Montréal, le 9 mai 2025

Le greffier de la Ville,

Emmanuel Tani-Moore, avocat

DATE DE PARUTION : LE 9 MAI 2025 — LE DEVOIR

PUBLIC NOTICE



PUBLIC CONSULTATION MEETING

Proposed amendment to the "Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal" (land use planning and development concept): Introduction of a new strategic planning and target indicators in order to meet the new government orientation regarding land use planning and development.

At its April 17, 2025 meeting, the urban agglomeration council adopted, through resolution CG25 0229, a draft by-law amending the land use planning and development concept.

Draft by-law P-RCG 14-029-8

The draft by-law P-RCG 14-029-8 aims to meet a new government orientation regarding land use planning and development entitled « *Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages* - OGAT Habitation (planning living environments with access to high-quality, accessible and affordable housing for all). The aim of this orientation is to assess the issues and needs with respect to housing, in order to provide a variety of housing options to meet the needs of all households.

The orientation is rolled out in line with the city's strategic vision as part of the *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* (national architecture and land use planning and development policy), including the implementation of a monitoring system.

Draft by-law P-RCG 14-029-8 proposes:

- To include the new housing plan (OGAT Habitation) in the concept's introduction.
- To insert in section 2.1 of the concept, entitled *Favoriser un cadre de vie de qualité* (promoting a high-quality living environment), a new subsection providing the latest trends in housing, as well as textboxes introducing new notions regarding housing.
- To include in the concept a strategic indicator that is the variation of the number or parts of dwellings by residential construction type, as well as the targets to reach the OGAT Habitation objectives.
- To amend map 20 — Grandes affectations du territoire du Schéma (land use map) to meet the new designation needs of certain areas, as requested by Dorval and Montréal-Est.

Summary of the main effects of the amendments proposed in the concept on the territories covered

The new content integrated in the land use planning and development concept in order to meet OGAT Habitation objectives has no impact on urban planning tools applicable to urban agglomeration territory.

Amendments to the land use designations in the concept impose changes to the designation maps as part of the master plans of both Dorval and Montréal-Est in order to comply with the new land use designation maps for the territories covered by the concept. Changes to zoning by-laws in the areas identified must be in compliance with the new land use planning designation in the land use planning and development concept for these areas.

Public consultation meeting

In accordance with section 53 of the Act respecting land use planning and development, the standing committee on Montréal's land use planning and development concept (**Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal**) consults Montrealers whenever an amendment is requested.

The public consultation meeting aims to inform the population and to support informed decision-making by the urban agglomeration council's elected officials.

Date and time: Monday, May 26, 2025, starting at 1:30 p.m.

Place : Salle des Armoiries, Montréal city hall

275, rue Notre-Dame Est, Montréal — Rue Gosford and Place Vauquelin entrances

Webcast : The public meeting will be webcast live, at <https://urls.fr/QAgexl>

During the meeting, employees of the city's urban planning and mobility department (Service de l'urbanisme et de la mobilité), as well as the housing department (Service de l'habitation) will be presenting the amendments to the urban planning and development concept. Impacts on the master plans of the territories concerned will also be explained.

A public question and comment period will follow the presentation. To participate, register using the [online form](#) or register onsite, on May 26, at 1:15 p.m.

Documents

Documents explaining the proposed amendment, including the draft by-law P-RCG 14-029-8, are posted on the dedicated Web page, at <https://urls.fr/QAgexl>.

The documents are also available at the city clerk's office (Service du greffe de la ville de Montréal). To obtain a copy of the documents, call 514-872-3000 or email the committee at commissions@montreal.ca.

Accessibility

The Place Vauquelin entrance at city hall is accessible and at ground level. An accessible washroom is also available at city hall. The Armoury chamber is accessible to people with reduced mobility. A Québec Sign Language (QSL) or American Sign Language (ASL) interpreter may be provided upon request, so long as the request is made five days prior, and subject to interpreter availability.

Information

Service du greffe

275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6

Téléphone : 514-872-3000

commissions@montreal.ca | montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Montréal, May 9, 2025

Emmanuel Tani-Moore, lawyer

City Clerk

PUBLICATION DATE : MAY 9, 2025 — THE GAZETTE